



Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251010-DEC_CNE_2025_78-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-78

OBJET : Commune – Maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation des maisons ROBIN et FAUCHEUR

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation des maisons ROBIN et FAUCHEUR, la candidature de :

- SARL LBL & Associés (mandataire du groupement solidaire), 1 rue Roger Le Cunff, BP20, 56301 PONTIVY, moyennant la somme de 56 550 € HT (soit 67 860 € TTC), dont 2 500 € HT pour le VISA (mission non demandée mais obligatoire),
- BRETAGNE INGENIERIE (co-traitant 1), 3 rue du tribunal, BP74, 56 303 PONTIVY, moyennant la somme de 8 000 € HT (soit 9 600 € TTC),
- GUEGUEN PERENNOM (co-traitant 2), Place Marcel Dassault, 56 270 PLOEMEUR, moyennant la somme de 13 850 € HT (soit 16 620 € TTC),
- 107 ECO (co-traitant 3), PA de Kerdroual, Route de Larmor Plage, 56 270 PLOEMEUR, moyennant la somme de 10 900 € HT (soit 13 080 € TTC).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Pour Le Maire

L'Adjointe,

Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 13/10/2025

Certifié exécutoire 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire

L'Adjointe,

Catherine HENRY

